

À PROPOS DU Règlement

Le règlement du recours collectif concernant le programme des foyers familiaux indiens a été déposé au nom des enfants autochtones qui ont subi du harcèlement, de la maltraitance, des pertes d'ordre linguistique et culturel et d'autres préjudices en raison de leur participation au programme des foyers familiaux indiens.

Dans le cadre du litige, les plaignants ont demandé réparation, reconnaissance et justice pour les expériences et préjudices subis.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



Pour de plus amples renseignements sur le règlement du recours collectif, le processus de dépôt ou les formulaires de demande - numérisez le code QR.

Communiquez avec l'administrateur des réclamations pour obtenir une assistance personnelle supplémentaire.



1-888-499-1155



reclamer@foyersfamiliauxfederaux.com



www.foyersfamiliauxfederaux.com



À l'attention de : Recours collectif concernant le programme de foyers familiaux indiens
18 York Street, Suite 2500,
Toronto, Ontario M5J 0B2



FOYERS FAMILIAUX INDIENS Recours Collectif

Le programme des foyers familiaux indiens a été mis en place par le gouvernement du Canada pour placer les enfants des villages des Premières Nations, des Métis et des Inuits afin qu'ils séjournent dans des foyers familiaux d'autres communautés pour pouvoir aller à l'école.

Le recours collectif concernant les foyers familiaux indiens prévoit une indemnisation pour les enfants autochtones qui ont été placés dans des foyers privés entre le 1er septembre 1951 et le 30 juin 1992.



Healing Guérison

Reconciliation Réconciliation

Culture Culture

PROCESSUS DE RÉCLAMATION

Pour soumettre une demande d'indemnisation dans le cadre du règlement du recours collectif concernant les foyers familiaux indiens, nous avons identifié un processus de 4 étapes :

1. Déterminez votre **admissibilité**
2. Sélectionnez la **catégorie** du formulaire de réclamation : Catégorie 1 ou Catégorie 2.
3. Choisissez le **type de formulaire de réclamation** qui vous convient le mieux. (réclamation individuelle, réclamation du représentant personnel ou réclamation du représentant de la succession)
4. Utilisez un **guide interactif du formulaire** de réclamation pour remplir le formulaire de réclamation.

VÉRIFICATEUR D'ADMISSIBILITÉ



Numérisez le code QR pour déterminer l'admissibilité à l'aide du vérificateur d'admissibilité - ou bien - visitez le site web à l'adresse suivante : www.foyersfamiliauxfederaux.com/admissibilite

La date limite pour déposer une réclamation est le 22 février 2027.



FOYERS FAMILIAUX INDIENS
Recours Collectif



FOIRE AUX QUESTIONS



QUEL EST LE MONTANT DU RÈGLEMENT?

Chaque membre du groupe est admissible à une indemnité de catégorie 1 de 10 000 \$. Les membres du groupe peuvent également demander une indemnisation de catégorie 2 pour abus subis, allant de 10 000 \$ à 200 000 \$.



QUELLES SONT LES DEUX CATÉGORIES DE FORMULAIRES DE RÉCLAMATION?

Le formulaire de réclamation de catégorie 1 est utilisé pour réclamer une indemnisation pour placement dans le cadre du programme des foyers familiaux indiens. Le formulaire de réclamation de catégorie 2 est utilisé pour réclamer une indemnisation pour abus.



JE VEUX FAIRE APPEL À UN AVOCAT - DEVRAI-JE LE PAYER?

Vous pouvez faire appel à un avocat pour vous aider à soumettre votre réclamation de catégorie 2 - sans frais pour vous. L'administrateur des réclamations couvre les frais juridiques pour les réclamations de catégorie 2. Aucuns frais juridiques ne sont payés pour les réclamations de catégorie 1.

Retrouvez plus de FAQ sur : www.foyersfamiliauxfederaux.com/faqs